



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



RN10 MANSLE-SUD

BILAN DE LA CONCERTATION

Mars 2020



SOMMAIRE	P.3
INTRODUCTION	P.4
1. LES OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	P.6
2. LA CONCERTATION PUBLIQUE LE CADRE DE LA CONCERTATION. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION. LE DISPOSITIF D'INFORMATION.	P.10
3. LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION. LES RETOMBÉES PRESSE. LES CONTRIBUTIONS ET AVIS. LES THÈMES ABORDÉS.	P.16
4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION LES ENSEIGNEMENTS ET LA CONCLUSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE. LES PROCHAINES ÉTAPES.	P.22
5. LES ANNEXES L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 OCTOBRE 2019. LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE. LA COUVERTURE DU DOSSIER DE CONCERTATION. L'AFFICHE D'INFORMATION. LES PANNEAUX. LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE. LES RETOMBÉES PRESSE.	P.24

INTRODUCTION



Par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2019 (Annexe 1), la préfète de Charente a fixé les dates et modalités d'une concertation avec le public sur le projet d'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle situé sur la RN10.

Cette concertation s'est déroulée du 25 novembre 2019 au 20 décembre 2019 dans les communes de Maine-de-Boixe et de Mansle.

Le présent document, établi par le maître d'ouvrage du projet d'aménagement, dresse le bilan de cette concertation publique et indique les enseignements qui en sont tirés.

1. LES OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT



LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle a vocation à améliorer la desserte locale depuis la RN10.

Il s'agit de proposer une solution d'échange complète, plus adaptée, permettant notamment d'éviter la traversée des centres-bourgs de Mansle et de Maine-de-Boixe pour les poids lourds voulant rejoindre la zone d'activités du Moulin-à-vent à Maine-de-Boixe.

Le projet apporte une réponse concrète afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants des communes voisines en y réduisant le trafic, notamment celui des poids lourds.



> Localisation du secteur de projet : à gauche : photo aérienne / à droite : carte IGN (source : Géoportail).

Un dialogue en continu

Le projet s'inscrit dans la continuité de la mise aux normes de la RN10 entre Mansle et Tourriers en Charente qui se traduit dans le présent projet par la suppression du carrefour situé entre la RN10 et la VC109.

L'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle est inscrit au Contrat Plan État Région 2015-2020.

Le projet présenté à la concertation est le résultat des études menées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et des échanges, depuis 2011, avec les élus des communes concernées ainsi qu'avec les associations du secteur.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement vise à compléter le dispositif d'échanges de Mansle Sud par un demi-échangeur préservant le potentiel d'aménagement du territoire.

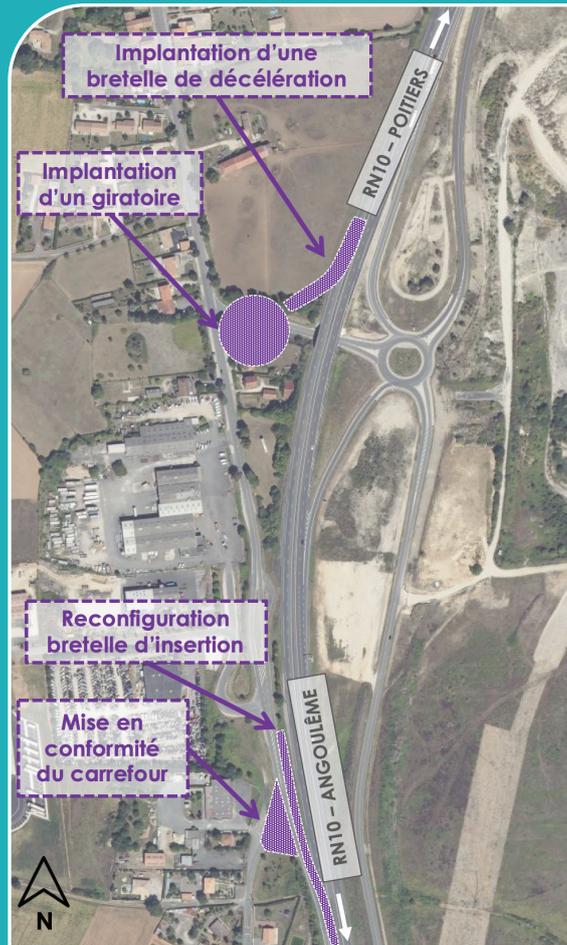
Venant en complément du demi-échangeur Est actuel, il est constitué :

- d'un giratoire à l'Ouest de la RN10 et de ses raccordements aux voies existantes,
- d'une bretelle de décélération depuis la RN10,
- de la reconfiguration de la bretelle d'insertion existante sur la RN10, sens Poitiers Angoulême,
- de la mise en conformité des carrefours subsistant en raccordement à la RN 10 (rue principale de Maine-de-Boixe),
- de la suppression du carrefour entre la RN10 et la VC109.

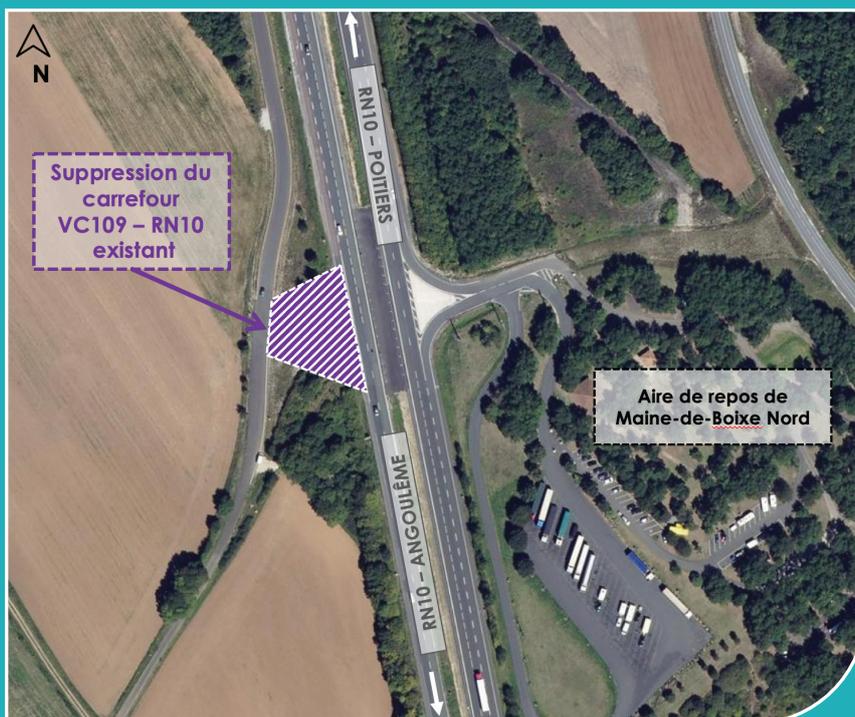
QUATRE VARIANTES ÉTUDIÉES

Quatre grandes variantes d'aménagement ont été étudiées et proposées à la concertation publique.

La variante retenue permettra de définir le tracé qui fera ensuite l'objet des études détaillées et des dossiers réglementaires nécessaires.



> Principes de l'aménagement dans le secteur du Moulin à vent.



> Principe de suppression du carrefour entre la RN10 et la VC109.



RN10 MANSLE SUD

2. LA CONCERTATION PUBLIQUE



LE CADRE DE LA CONCERTATION

Du 25 novembre 2019 au 20 décembre 2019, le projet d'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle situé sur la RN10 a fait l'objet d'une concertation publique en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

En effet, le projet d'aménagement ayant des effets sur l'environnement, le cadre de vie et l'activité économique d'un espace urbanisé, le public a pu avoir ainsi la possibilité de participer pleinement à la concertation publique.

Durant cette concertation, dont les modalités ont été fixées par arrêté préfectoral du 30 octobre 2019, le public a pu donner son avis, partager ses propositions, commenter ainsi que poser ses questions, notamment, sur la comparaison des variantes et leurs principales caractéristiques.



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique avait pour objectifs de :

- fournir une information exhaustive et accessible à l'ensemble des publics,
- donner la possibilité au plus grand nombre de s'exprimer, sans discrimination due au lieu de résidence ou à l'accès aux technologies de l'information,
- proposer une durée de concertation permettant une expression de qualité sans porter atteinte au calendrier général du projet,
- recueillir les avis, les observations et les suggestions sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.



LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Un dispositif de concertation d'une durée de quatre semaines, du 25 novembre 2019 au 20 décembre 2019, a été mis en oeuvre.

Il donnait la possibilité au public de participer selon plusieurs modalités :

- en s'exprimant lors de la réunion publique du 2 décembre 2019,
- en rédigeant une contribution dans le registre mis à disposition,
- en déposant une contribution sur le site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- en envoyant un courriel à l'adresse dédiée,
- en envoyant un courrier à la DREAL Nouvelle Aquitaine.

 **Le dossier de concertation était mis à disposition en ligne** sur le site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine (www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr), ainsi qu'en mairie de Maine-de-Boixe et de Mansle, et notamment lors de la réunion publique du 2 décembre 2019.

 **Le registre de la concertation était disponible lors de la réunion publique** organisée à Maine-de-Boixe. Il était accompagné du dossier de la concertation et de panneaux d'information sur le projet et la concertation.

 **La réunion publique était organisée**, après consultation des collectivités concernées, le 2 décembre 2019 à 18 h sur la commune de Maine-de-Boixe.

 **Le site internet disposait d'un registre dématérialisé permettant à chacun de s'exprimer.** Une adresse mail dédiée était également disponible, tout comme une adresse postale.



> Réunion publique, le 2 décembre 2019 à Maine-de-Boixe.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION

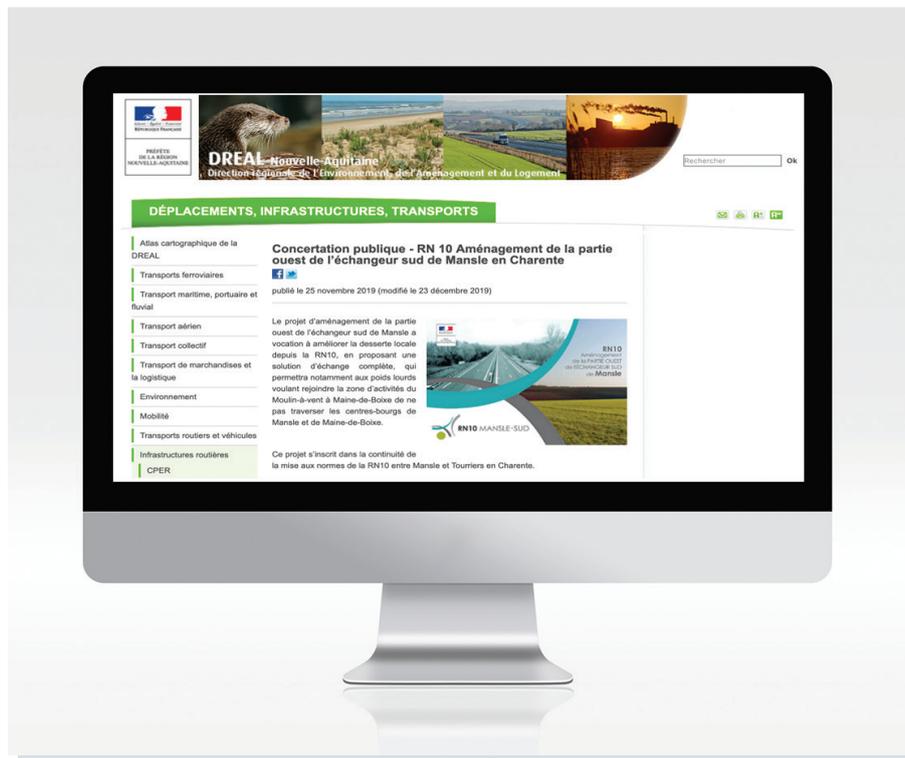
Un dispositif d'information complet a permis au public de s'informer sur les caractéristiques et les enjeux du projet ainsi que sur les modalités de la concertation mise en oeuvre.

Les **panneaux d'information** étaient disponibles dans les mairies de Mansle et de Maine-de-Boixe, et également lors de la réunion publique organisée à Maine-de-Boixe. Ces deux panneaux présentaient le projet et les quatre variantes proposées ainsi que les modalités de concertation.



Le **site internet** présentait également un ensemble d'informations sur la page internet dédiée au projet d'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle située sur la RN 10.

Des informations ont été mises en ligne quelques jours avant le début de la concertation, et le registre de la concertation dès son ouverture.



> L'adresse du site est : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv



RN10 MANSLE SUD

3. LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



LES CHIFFRES CLÉS

Malgré une durée assez importante et des modalités d'information adaptées à la taille du projet, la concertation a connu une participation assez modeste que ce soit en termes de prises d'information ou de contributions. La participation à la réunion publique a été un peu plus importante.

Les différentes contributions ne montrent toutefois pas une remise en cause de l'intérêt même de la réalisation du projet d'aménagement.

En effet, aucun avis contre l'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle située sur la RN 10 n'a été exprimé lors de la concertation publique. L'ensemble des avis exprimés confirme par contre le besoin de la réalisation de cet aménagement.

6
contributions

9
avis

1
réunion publique

20
participants à
la réunion publique

LA RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion de concertation publique, organisée à la salle des fêtes de Maine-de-Boixe le lundi 2 décembre 2019 à 18h, a rassemblé une vingtaine de personnes.

Elle s'est tenue en présence, notamment, de Pierre Chauleur, sous-préfet de la Charente, de Patrick Berthault, maire de Maine-de-Boixe, et de Christian Croizard, maire de Mansle. Elle a été l'occasion d'informer les participants ; peu de questions ont été posées.



LA COUVERTURE MÉDIATIQUE

L'information dans les médias locaux a fait l'objet de deux articles dans le journal *La Charente Libre*, le 21 novembre 2019 et le 3 décembre 2019.

RN10

RN 10: UNE CONCERTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE MANSLE







Google Street view

Par charentelibre.fr, publié le 21 novembre 2019 à 17h12.

À partir de lundi, 25 novembre, le public sera amené à se prononcer sur quatre scénarios élaborés pour l'aménagement du giratoire sud de Mansle, sur la RN 10.

Ce projet d'aménagement de la partie ouest de l'échangeur sud de Mansle sur la RN 10 est inscrit au volet mobilité du contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 4 millions d'euros. Il a vocation à améliorer la desserte locale depuis la RN10, en proposant une solution d'échange complète et plus adaptée, permettant notamment aux poids lourds voulant rejoindre la zone d'activités du Moulin-à-Vent (commune de Maine-de-Boixe) de ne pas traverser les centres-bourgs de Mansle et Maine-de-Boixe.

L'étude de ce projet a conduit à quatre scénarios d'aménagement que l'état souhaite soumettre à concertation publique. La préfète de la Charente a fixé les dates et les modalités de cette concertation par arrêté préfectoral, le 30 octobre 2019.

La concertation est ouverte du 25 novembre au 20 décembre 2019. Durant cette période, usagers et riverains sont invités à prendre connaissance du dossier de concertation et à s'exprimer sur les quatre variantes proposées.

Une réunion publique, en présence des services de l'état, est prévue le lundi 2 décembre 2019 à 18 heures, à Maine-de-Boixe.

Le dossier de concertation présentant les enjeux du projet et les scénarios étudiés est consultable dans les mairies de Mansle et Maine-de-Boixe, sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

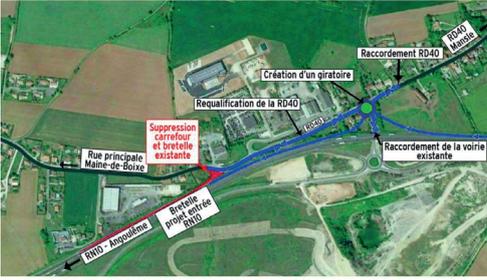
Les remarques formulées sur le dossier de concertation et le projet d'aménagement peuvent être adressées à la DREAL par courriel: concertation-rn10-mansle.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr; par courrier: DREAL-NA SDIT / DIRNB, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex

Les services de l'état publieront un bilan à l'issue de la concertation et annonceront ensuite le scénario retenu pour la poursuite des études.

RN 10: QUATRE SCÉNARIOS POUR UN ÉCHANGEUR







Repro CL

Par Céline AUCHER, publié le 3 décembre 2019 à 16h48.

L'aménagement de l'échangeur sud de Mansle fait l'objet d'une concertation publique jusqu'au 20 décembre. Un vieux projet qui pourrait voir le jour en 2023.

Une dizaine de personnes, dont une majorité d'élus, et pas une seule question. La réunion publique organisée par les services de l'état lundi soir, dans le cadre de la concertation sur l'aménagement de l'échangeur sud de Mansle n'a pas mobilisé les foules dans la salle des fêtes de Maine-de-Boixe. Sans doute parce que les acquisitions foncières ont été anticipées...

LES CONTRIBUTIONS ET AVIS

Une contribution peut aborder plusieurs sujets. Certains avis peuvent aborder des thèmes différents à partir d'une seule contribution, ce qui explique l'existence de chiffres distincts entre avis et contributions.

6 CONTRIBUTIONS

- 3 via le site internet 
- 2 en réunion publique 
- 1 par courriel 

9 AVIS

- 4 via le site internet 
- 4 en réunion publique 
- 1 par courriel 

LES THÈMES ABORDÉS

Le thème majeur de la concertation publique était la comparaison des quatre variantes d'aménagements soumises à l'avis de chacun.

Les thèmes abordés dans les avis dépassent toutefois ce cadre pour aborder d'autres sujets. L'analyse quantitative des thèmes abordés éclaire la DREAL Nouvelle Aquitaine sur les attentes et les préoccupations des citoyens concernés par le projet.

LES VARIANTES

Sur les 4 avis exprimés, deux sont favorables à la variante 1, un à la variante 2 et un autre à la variante 3.

- **Les avis favorables à la variante 1 sont justifiés par :**
 - le moindre impact sur les habitations situées le long de la RD40,
 - les améliorations qu'elle permet en termes de sécurité routière,
 - l'amélioration de la qualité de vie des riverains,
 - le renforcement de l'attractivité économique du territoire en se rendant plus facilement et plus rapidement sur la RN10.
- **L'avis favorable à la variante 2** est justifié par la réutilisation au maximum des infrastructures existantes avec un coût moindre.
- **Enfin, l'avis favorable à la variante 3** est justifié par la réponse au besoin d'aménagement en conservant le principe de circulation sur la RD40 avec un coût moindre.

> LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La variante 1 diffère essentiellement des autres variantes par la gestion des flux de circulation qui entrent sur la RN10 depuis la RD40. En effet, la variante 1 prévoit l'aménagement d'une bretelle d'entrée nouvelle à partir du carrefour giratoire créé alors que les autres variantes maintiennent avec adaptations l'accès existant sur la RN10 dans la continuité de la RD40.

La variante 1 permet donc de dissocier sur la RD40 les flux de transit locaux des flux d'échanges avec la RN10.

L'amélioration en termes de sécurité routière et de qualité de vie des riverains, point caractéristique de la variante 1, a été soulignée par les élus locaux et a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion publique.

LES AUTRES THÈMES

Au-delà de la comparaison des variantes d'aménagement, les avis exprimés lors de la concertation ont porté sur :

- **le cadre de vie** : les avis convergent sur l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des habitants de Mansle et de Maine-de-Boixe, qui sera apportée par l'aménagement en réduisant le trafic des Poids Lourds qui traversent les centres-bourgs ;
- **l'économie** : les avis soulignent l'importance que représente cet aménagement pour renforcer l'attractivité du territoire et poursuivre le développement économique du secteur.





RN10 MANSLE SUD

4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION



LES ENSEIGNEMENTS

La concertation publique a permis de confirmer l'intérêt exprimé par le public en faveur de l'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur de Mansle.

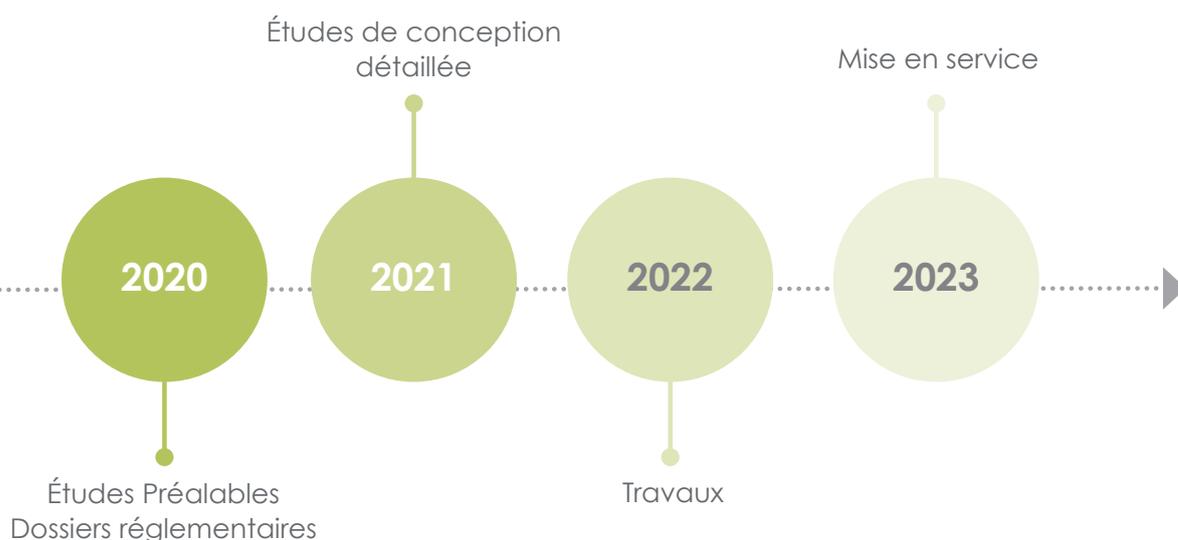
L'ensemble des expressions recueillies rappelle la nécessité de réaliser l'aménagement pour améliorer le cadre de vie des habitants et contribuer au développement économique du territoire.

Si les avis exprimés sur le choix d'une variante n'ont pas été nombreux, la variante 1 se dégage comme l'aménagement ressortant à la fois de l'analyse multicritère et de la concertation.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les études détaillées et les procédures réglementaires vont désormais être engagées sur la variante 1.

Le projet d'aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle située sur la RN 10 sera poursuivi en mobilisant les instances de concertation locales (comités de pilotage, groupes de travail...) permettant d'enrichir le contenu de l'opération de l'expertise et du point de vue des acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, consulaires ou associatifs.





RN10 MANSLE SUD

5. LES ANNEXES





PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Arrêté préfectoral n°
fixant les objectifs et les modalités de la concertation
sur le projet « RN 10 – Aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle »

La Préfète de la Charente
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État Région Poitou-Charentes signé le 5 mai 2015 et plus particulièrement la mise aux normes de la RN 10 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et R.103-1 ;

VU le dossier de concertation établi pour ce projet d'aménagement par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Considérant que le projet « RN 10 – Aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle » se situe sur ou à proximité immédiate des communes de Mansle et Maine-de-Boixe ;

Considérant qu'il appartient à Madame la Préfète de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les objectifs de la concertation du projet « RN 10 – Aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle » sont :

- d'exposer au public les principaux enjeux et objectifs de l'opération ;
- de présenter les différentes variantes d'aménagement ;
- de recueillir les observations et propositions du public, préalablement à la poursuite des études.

ARTICLE 2 :

Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante :

La concertation publique concernant le projet « RN 10 – Aménagement de la partie Ouest de l'échangeur Sud de Mansle » se déroulera du 25 novembre au 20 décembre 2019.

Le public en sera informé par communiqué dans deux journaux d'annonces légales et par voie d'affichage sur le terrain.

L'information sera rendue disponible :

- à partir du dossier de concertation accessible :
 - sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine:
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/> ;
 - en mairies de Mansle et Maine-de-Boixe.
- lors de la réunion publique organisée sur la commune de Maine-de-Boixe le 2 décembre 2019.

- Le public pourra exprimer ses observations :
- par écrit :
 - ◆ sur le site internet de la DREAL avec la possibilité de recueillir les observations des internautes à l'aide d'un questionnaire en ligne ;
 - ◆ courrier adressé à la DREAL Nouvelle Aquitaine / SDIT / DIRNB
2 rue Jules Ferry
33090 Bordeaux
- oralement lors de la réunion publique.

ARTICLE 3 :

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé. Celui-ci présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public. Le bilan sera mis à disposition sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Mansle et Maine-de-Boixe.
Il fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies pendant toute la durée de la concertation.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la directrice de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les maires des communes de Mansle et Maine-de-Boixe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 30 OCT. 2019

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Delphine BALSÀ

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</p>	<p>RN10 – AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE OUEST DE L'ÉCHANGEUR SUD DE MANSLE</p> <p>CR Réunion de concertation publique du 13/01/2020</p>
---	---



1. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE L103-2

Version du 16/01/2020

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</p>	<p>RN10 – AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE OUEST DE L'ÉCHANGEUR SUD DE MANSLE</p> <hr/> <p>CR Réunion de concertation publique du 13/01/2020</p>
---	---

La réunion de concertation publique au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, relative à l'aménagement de la partie ouest de l'échangeur sud de MANSLE, s'est tenue à la salle des fêtes de Maine-de-Boixe le lundi 2 décembre 2019 à 18h.

1 PRESENTATION GENERALE

M. Jean VEYRAT, FRANCOM et assistant de la DREAL pour l'animation de cette réunion, présente succinctement au public le contexte de la réunion ainsi que les représentants de l'Etat mobilisés pour la réalisation de l'opération :

- M. le sous-préfet Pierre CHAULEUR,
- les membres du service Déplacements, Infrastructures et Transports de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

2 INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE DE MAINE-DE-BOIXE

M. Patrick BERTHAULT, maire de Maine-de-Boixe, introduit la réunion en remerciant pour leur présence M. le sous-préfet Pierre CHAULEUR et M. Philippe LANDAIS, responsable du Département Investissements sur Routes Nationales de Poitiers de la DREAL, qui a suivi le projet depuis son commencement.

M. le maire de Maine-de-Boixe rappelle que le premier projet d'aménagement de l'échangeur Sud de Mansle date de 1982 et ressemble à celui envisagé aujourd'hui.

3 INTRODUCTION PAR M. LE SOUS-PREFET

M. le sous-préfet Pierre CHAULEUR exprime sa satisfaction d'être présent à cette réunion publique concernant un projet qui est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 04/04/2014, avec un fond associé de 4 M€.

M. le sous-préfet rappelle le contexte et les objectifs de la présente réunion qui doit permettre d'envisager et de discuter des différentes solutions en toute transparence.

M. le sous-préfet souligne également l'importance du respect des délais des études afin d'engager la phase de réalisation des travaux au plus tôt.



4 PRESENTATION DU PROJET ET DE LA CONCERTATION PAR L'EQUIPE PROJET DE LA DREAL

4.1 CADRE LÉGISLATIF ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE L103.2

Mme Béatrice PANCONI, chef de département de la DREAL, rappelle le cadre législatif dans lequel s'inscrit la présente réunion, ainsi que les objectifs de la concertation :

- Présenter la situation actuelle du territoire ;
- Présenter les enjeux du projet ;
- Présenter les variantes ;
- Permettre au public de s'exprimer sur les différentes variantes ;
- Déterminer la variante préférentielle.

Les différents canaux d'information et de participation du public sont également rappelés (registre numérique, courriel et courrier).

4.2 CONTEXTE DU PROJET

M. Cyril EDMOND, responsable d'opération de la DREAL, présente les principaux éléments de contexte du projet :

- Caducité de la DUP de 1999 suite à l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RN10 entre Poitiers et Angoulême ;
- Fond de 4 M€ inscrit au CPER 2015—2020 ;
- Échanges entre la RN10 et les voies structurantes locales non optimum au sud de Mansle (sécurité, trafic parasite, nuisances, ...).

4.3 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PROJET

Mme Béatrice PANCONI présente les grandes caractéristiques du territoire de projet qui ont été mises en évidence dans le cadre des études de conception :

- Peu d'enjeux ont été relevés dans le périmètre rapproché du projet sur les thématiques de l'agriculture, du milieu physique, du paysage et du patrimoine ;
- Les enjeux identifiés relatifs au milieu naturel concernent essentiellement la présence de gîtes favorables à l'avifaune, aux chiroptères et aux amphibiens (haies de vieux chênes, carrières, plans d'eau) ;
- Les enjeux liés au milieu humain portent sur la présence d'activités dans le périmètre du projet (ZAC du Moulin à vent, carrières,...).

En synthèse, il ressort que la desserte du territoire depuis la RN10 est compliquée, en particulier pour accéder à certains pôles d'activités (ZAC, carrières). La présence de carrefours

 <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	RN10 – AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE OUEST DE L'ÉCHANGEUR SUD DE MANSLE
 <p>PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</p>	CR Réunion de concertation publique du 13/01/2020

dangereux et le trafic parasite de PL induit en situation actuelle dans les traversées des communes de Mansle et Maine-de-Boixe, contribuent à la nécessité d'aménager l'échangeur Sud de Mansle en prenant en compte les enjeux humains et environnementaux.

Les principaux objectifs du projet sont ensuite présentés :

- Suppression du carrefour VC109-RN10 et mise aux normes de la bretelle d'insertion existante sur la RN10 en direction d'Angoulême ;
- Sécurisation de la section située à l'ouest de l'actuel demi-échangeur ;
- Amélioration de la desserte du sud de l'agglomération de Mansle ;
- Amélioration du cadre de vie des habitants ;
- Amélioration des accès à la ZAC du Moulin-à-Vent et aux carrières.

4.4 PRESENTATION DES VARIANTES

M. Cyril EDMOND présente ensuite les quatre variantes envisagées lors des études de conception.

Les principes communs à l'ensemble des variantes d'aménagement sont les suivants :

- Suppression du carrefour VC109-RN10 existant ;
- Création d'une bretelle de sortie depuis la RN10 en provenance de Poitiers ;
- Aménagement d'un carrefour giratoire au raccordement de cette bretelle de sortie avec la RD40, côté ouest de la RN10 ;
- Aménagement du carrefour existant entre la RD40, la rue principale de Maine-de-Boixe et la bretelle d'entrée existante sur la RN10 en direction d'Angoulême.

La variante 1 prévoit :

- la création d'une bretelle d'entrée sur la RN10 en direction d'Angoulême à partir du carrefour giratoire aménagé sur la RD40,
- la suppression de la bretelle d'entrée existante.

Les variantes 2, 3 et 4 prévoient :

- la conservation et la mise aux normes de la bretelle d'entrée existante,
- l'aménagement du carrefour existant entre la RD40, la rue principale de Maine-de-Boixe et la bretelle d'entrée existante avec respectivement la création d'un carrefour en T, d'un tourne-à-gauche ou d'un carrefour giratoire.

Les principaux impacts, avantages et inconvénients de chaque variante sont présentés et synthétisés sous la forme d'une grille d'analyse multicritère.



RN10 – AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE OUEST DE L'ÉCHANGEUR SUD DE MANSLE

CR Réunion de concertation publique du 13/01/2020

Le calendrier de l'opération est également partagé avec le public : le démarrage des travaux est prévu en 2022 pour une mise en service en 2023. Des pistes d'accélération du planning pourront être activées en fonction du résultat des procédures réglementaires.

Suite à cette présentation menée par la DREAL, le public est sollicité pour d'éventuelles questions et/ou remarques.

5 ECHANGES AVEC LE PUBLIC

M. Christian CROIZARD, maire de Mansle, souhaite rappeler qu'il s'agit d'un projet ancien, attendu par la population, qui va permettre de renforcer l'attractivité du territoire. Il émet sa préférence pour la variante 1 qui permet un impact moindre sur les habitations situées le long de la RD40.

M. Patrick BERTHAULT, maire de Maine-de-Boixe, est lui aussi favorable à la variante 1 et désigne ce projet comme un projet important pour les entreprises des 2 communes.

M. le sous-préfet Pierre CHAULEUR synthétise les remarques sur la variante 1 :

- Elle semble essentielle au regard des améliorations qu'elle permet en termes de sécurité routière ;
- Elle permet d'améliorer également la qualité de vie des riverains en réduisant le trafic inutile dans la traversée de Mansle ;
- Elle permet de renforcer l'attractivité économique du territoire, de se rendre plus facilement et rapidement sur la RN10, et permet ainsi de poursuivre le développement économique du secteur.

M. le sous-préfet ajoute que tous aimeraient que le projet soit déjà en fonctionnement et que toute optimisation du délai est bienvenue afin de mettre en service le complément de l'échangeur au plus tôt.

M. Patrick BERTHAULT, maire de Maine-de-Boixe, interroge les services de l'Etat sur l'interface de l'opération avec le département et le réseau routier dont il est gestionnaires (aménagement du nouveau carrefour giratoire sur la RD40).

M. Philippe LANDAIS répond que le projet a été mené de concert avec le département, partenaire de la DREAL sur cette opération. En permettant d'aménager et de structurer le réseau routier national, l'opération participe également à aménager localement et par extension le réseau routier départemental.

Mme Béatrice PANCONI clôt la séance, invitant le public à s'exprimer s'il le souhaite sur le registre disponible dans la salle.



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

DU 25 NOVEMBRE 2019

AU 20 DÉCEMBRE 2019

→ Réunion publique

À Maine-de-Boixe
lundi 2 décembre 2019 à 18h

→ Sur internet

Téléchargez le dossier de concertation depuis le site et exprimez-vous sur le registre de concertation en ligne :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

→ Par courriel

Envoyez-nous un courriel à :
concertation-rn10-mansle.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

→ Par courrier

Envoyez-nous un courrier à l'adresse :

DREAL-NA SDIT/DIRNB
2 rue Jules Ferry
33090 Bordeaux



> L'affiche d'information.



> La couverture du dossier de concertation.



> Les panneaux d'information.

RN10

RN 10: UNE CONCERTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE MANSLE



Google Street view

Par charentelibre.fr, publié le 21 novembre 2019 à 17h12.

À partir de lundi, 25 novembre, le public sera amené à se prononcer sur quatre scénarios élaborés pour l'aménagement du giratoire sud de Mansle, sur la RN 10.

Ce projet d'aménagement de la partie ouest de l'échangeur sud de Mansle sur la RN 10 est inscrit au volet mobilité du contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 4 millions d'euros.

Il a vocation à améliorer la desserte locale depuis la RN10, en proposant une solution d'échange complète et plus adaptée, permettant notamment aux poids lourds voulant rejoindre la zone d'activités du Moulin-à-Vent (commune de Maine-de-Boixe) de ne pas traverser les centres-bourgs de Mansle et Maine-de-Boixe.

L'étude de ce projet a conduit à quatre scénarios d'aménagement que l'État souhaite soumettre à concertation publique. La préfète de la Charente a fixé les dates et les modalités de cette concertation par arrêté préfectoral, le 30 octobre 2019.

La concertation est ouverte du 25 novembre au 20 décembre 2019. Durant cette période, usagers et riverains sont invités à prendre connaissance du dossier de concertation et à s'exprimer sur les quatre variantes proposées.

Une réunion publique, en présence des services de l'État, est prévue le lundi 2 décembre 2019 à 18 heures, à Maine-de-Boixe.

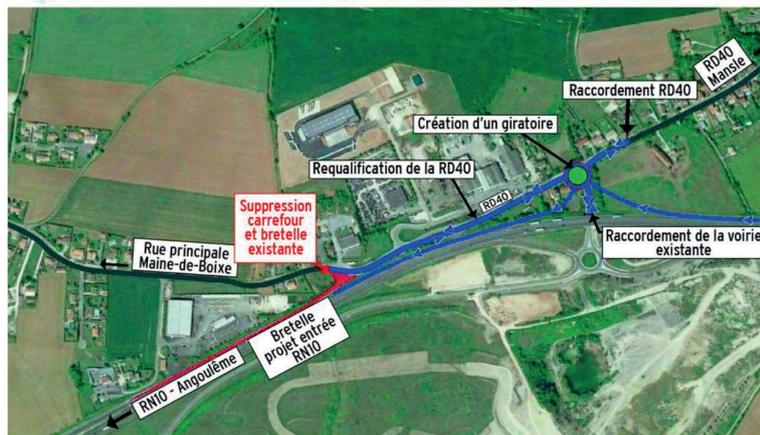
Le dossier de concertation présentant les enjeux du projet et les scénarios étudiés est consultable dans les mairies de Mansle et Maine-de-Boixe, sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Les remarques formulées sur le dossier de concertation et le projet d'aménagement peuvent être adressées à la DREAL par courriel: concertation-rn10-mansle.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr; par courrier: DREAL-NA SDIT / DIRNB, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex

Les services de l'État publieront un bilan à l'issue de la concertation et annonceront ensuite le scénario retenu pour la poursuite des études.

> Les retombées presse.

RN 10: QUATRE SCÉNARIOS POUR UN ÉCHANGEUR



Repro CL

Par Céline AUCHER, publié le 3 décembre 2019 à 16h48.

2

L'aménagement de l'échangeur sud de Mansle fait l'objet d'une concertation publique jusqu'au 20 décembre. Un vieux projet qui pourrait voir le jour en 2023.

Une dizaine de personnes, dont une majorité d'élus, et pas une seule question. La réunion publique organisée par les services de l'état lundi soir, dans le cadre de la concertation sur l'aménagement de l'échangeur sud de Mansle n'a pas mobilisé les foules dans la salle des fêtes de Maine-de-Boixe. Sans doute parce que les acquisitions foncières ont été anticipées...



Étude réalisée par Setec international pour
le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

www.setec.fr